

Séance d'information de la SVC
jeudi, 30 novembre 2017, 19.00 h. à Gollion

Le président Pierre-André Haas ouvre la séance et salue les représentants des sociétés de tir du canton, ainsi que le Cdt d'arrondissement militaire du canton de Vaud et les deux Officiers fédéraux de tir. Il passe ensuite la parole à ses collègues du comité pour la présentation des informations concernant leur dicastère.

Licences et administration. Au sujet des licences, Jean-Luc Cloux rappelle que la période de mutation s'étend du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018. En dehors de cette période, les mutations ou les réimpressions de licences sont facturées par la FST. Les licences restent valables et ne seront pas réimprimées en 2018, sauf si elles ont subi des changements.

Il rend attentif au fait que des nouvelles rubriques ont été ajoutées au logiciel AFS. On peut par exemple vérifier les paiements effectués pour chaque tireur enregistré.

Maîtrises en campagne. Jean-Luc Cloux rappelle que les formulaires de commande des maîtrises en campagne, médailles de mérite et insignes de reconnaissance peuvent être chargés à partir du site de la SVC. Prière de n'utiliser que ces formulaires. La date limite pour les commandes est le 30 septembre.

Mentions pour tir obligatoire et tir fédéral en campagne. Jean-Luc Cloux informe qu'une nouvelle directive (simplifiée) va être mise sur le site de la SVC concernant les commandes de mentions.

Tirs sportifs et règlements. Werner Haenni indique que le règlement des tirs sportifs (RTSP) de la FST ne change pas en 2018. Les trois catégories d'arme à 300m subsistent.

Concours de sociétés (CSOC). Werner Haenni souligne que si le nombre de tirs de groupes (CSOC) est restée stable en 2017 (51 concours au fusil, 4 concours au pistolet et 4 concours au PAC), la participation a légèrement baissé. Il invite les organisateurs de concours à réexaminer les limites fixées pour l'obtention des cartes-couronne et des répartitions, car il constate que les armes de sport sont généralement favorisées par rapport aux armes d'ordonnance. Il existe une recommandation de la FST à ce sujet. Il suggère d'établir un classement séparé pour les catégories D et E dès qu'il y a au moins 4 groupes par catégorie.

En outre, il constate qu'il y a toujours des sociétés qui ont de la peine à respecter les délais : 2 semaines après le tir pour l'envoi des rapports de tir, 4 semaines pour l'envoi des palmarès et pour le paiement des taxes.

Championnat suisse de sociétés. Alfred Tissot regrette que la participation des Vaudois au CSS laisse à désirer. Seules trois sections à 300m se sont qualifiées pour la finale de Thoune. Chavannes-Ecublens a terminé au 4^e rang en ligue B Sport et Echallens au même rang en ligue B Ordonnance.

Championnat suisse de groupes. Alfred Tissot indique qu'il n'y aura pas de changement en 2018. Les deux passes de qualification au niveau vaudois se tireront d'avril à mai. Retour de feuilles au plus tard le 8 mai. Lors de la finale vaudoise du 2 juin à Vernand, les catégories D et E tireront le matin, la catégorie A l'après-midi.

Concours individuel vaudois. Là aussi, pas de changement en 2018. La qualification comporte deux passes de dix coups sur cible A 10 et A100. Les tireurs sont classés en trois catégories d'armes. La finale aura lieu le 29 septembre.

Match couché. Cette année, seulement 106 tireurs ont tiré le tour de qualification. En 2018, le tour de qualification s'intitulera désormais « maîtrise couchée à domicile » et la finale

« match couché ». Les tireurs au mousqueton pourront tirer les deux concours avec appui. La finale aura lieu le 20 octobre à Vernand.

Pistolet. Jean-François Hermann passe en revue les nombreux concours ouverts aux tireurs au pistolet durant l'année écoulée et en 2018.

Pistolet 25 et 50m

Concours individuel P25 et P50 : participation de 46 tireurs vaudois en 2017.

Concours fédéral P25 et P50 : participation de 9 tireurs vaudois en 2017.

Concours individuel pistolet libre 50m : sur 101 tireurs suisses ayant participé en 2017, 2 vaudois et aucun à la finale à Vernand.

Championnat de groupes P25 et P50 : finales vaudoises le 23 juin 2018 à Vernand.

CSG au niveau suisse : finales P25 le 1^{er} septembre 2018 à Thoune et P50 le 29 septembre 2018 à Buchs.

Championnat suisse de sections P25 : finale le 28 octobre 2018 à Thoune.

Pistolet à 10m

Championnat d'été P10 : le délai pour se qualifier pour la finale est échu depuis le 15 octobre.

Concours individuel P10 juniors : la finale aura lieu le 25 mars 2018 à Schwadernau.

Concours « Epingle » P10 : possibilité offerte à tous les tireurs de gagner cet insigne.

Concours Vitesse P10 : pour tireurs ayant un pistolet à 5 coups. Finale le 24 mars à Lucerne.

Championnat suisse de groupes P10 : selon directives de la FST.

Championnat de groupes P10 niveau vaudois : finale le 4 février à Lonay.

Nouveauté : tir au pistolet avec appui

Jean-François Hermann encourage les tireurs au P10 à s'intéresser à cette nouvelle discipline récemment créée par la FST et réservée aux tireurs de plus de 55 ans. Dès 70 ans, les tireurs peuvent tirer en position assise !

Un championnat de groupes se déroulera déjà cette année avec une finale le 23 février à Berne.

Autre nouveauté : biathlon de plaine (target sprint)

Jean-François Hermann présente un petit film illustrant cette nouvelle discipline alliant course à pied et tir au fusil à air comprimé. Elle est spécialement destinée aux jeunes. La FST propose une formation spéciale d'entraîneurs et envisage de participer au financement des équipements nécessaires. Elle pense organiser des championnats suisses à partir de 2019. Cette discipline fera peut-être son entrée aux Jeux Olympiques de 2024.

Tir fédéral en campagne. Alexandre Bardet constate que la participation vaudoise a légèrement baissé en 2017 (6054 tireurs, -4%). En 2018, le tir en campagne se déroulera du 8 au 10 juin. Si un tir avancé est organisé, il faudrait qu'il soit si possible placé la semaine précédente.

Il relève que deux fournisseurs proposent des logiciels pour traiter le TFC avec un accès direct à la banque de données AFS, ce qui évite de devoir saisir deux fois les données. Cependant ces logiciels sont payants (40 cts par tireur). Les sociétés n'utilisant pas cette nouvelle possibilité peuvent toujours fournir les résultats à la SVC à l'aide d'un fichier Excel à condition de respecter un certain format.

Jeunes tireurs. Maurice Jossevel se réjouit de constater que la participation aux cours de JT organisés dans le canton de Vaud est restée stable par rapport à l'année 2016. Au total, 40 cours, dont 2 au pistolet, ont été organisés avec la participation d'environ 600 jeunes tireurs. Mais le nombre n'est pas tout, il y a aussi la qualité. Lors des championnats romands, plusieurs jeunes ont spécialement brillé.

Il invite les sociétés qui n'ont pas elles-mêmes des cours JT à donner un coup de main à celles qui en organisent.

Filière de formation et promotion de la relève. En l'absence de Daniel Margairaz, Catherine Pilet constate que les filières carabine et pistolet fonctionnent bien. Au fusil, ce n'est malheureusement pas le cas, faute d'intérêt de la part des sociétés.

Centre romand de performance. Depuis octobre 2017, plusieurs jeunes s'entraînent régulièrement à la carabine et au pistolet à Vernand. Le programme se poursuivra en 2018.

Journée Portes ouvertes. Catherine Pilet souligne aussi le succès remporté par la journée du 19 août. La manifestation s'est déroulée sur 20 places de tir dans le canton. Un rapport complet est en cours de rédaction et sera distribué dès que possible.

Message du Cdt d'arrondissement militaire. Louis-Daniel Jaccoud présente brièvement son rôle au sein des Autorités militaires du canton de Vaud.

Lui et son service sont chargés de traiter les demandes d'octroi d'autorisations de tir aux ressortissants étrangers. Cette autorisation doit être demandée par la société de tir dont le ressortissant étranger veut être membre. On distingue deux procédures, l'une pour les personnes ayant un permis d'établissement (permis C) et l'autre pour les personnes n'ayant qu'un permis de séjour (permis B) à durée limitée. Une directive est en cours d'élaboration et sera bientôt transmise à la SVC pour diffusion auprès des sociétés de tir.

Louis-Daniel Jaccoud relève qu'il est chargé du contrôle de l'accomplissement du tir obligatoire. Actuellement, le canton compte 8'300 tireurs astreints. Chaque année, près d'un millier d'entre eux ne se soumettent pas à cette obligation et préfèrent payer une amende qui rapporte environ 200'000 francs au canton.

Comme il est aussi chargé de libérer les soldats en fin de carrière, il est souvent confronté au fait que le livret de performance de ces derniers n'est pas à jour. Sans les inscriptions adéquates dans le livret, il est exclu que le soldat conserve son arme, même s'il prétend avoir fait le nécessaire.

Message des Officiers de tir. Richard André, parlant également au nom de son collègue Michel Chardonens, remercie les sociétés et leurs membres pour le sérieux du travail accompli dans le cadre des exercices fédéraux et pour leur engagement en tant que moniteurs. En terminant, il fait part de son inquiétude et invite les participants/tes à suivre attentivement les débats sur la nouvelle loi sur les armes mise en consultation récemment par le Conseil Fédéral.

Conclusion. Pierre-André Haas conclut la séance en remerciant les participantes et participants pour leur présence et leur attention.

Il rappelle que l'Assemblée des délégués de la SVC se déroulera le dimanche **25 février 2018 à Prangins**. Ce sera sa dernière Assemblée comme président. En outre, il encourage les sociétés à présenter un candidat pour remplacer Werner Haenni.

Les informations projetées durant la séance se trouveront sur le site de SVC.